

UNE RICHESSE À DÉVELOPPER POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN

DÉFI 2

3. UNE RICHESSE À FAIRE VALOIR

Le Québec dispose de nombreuses ressources naturelles, comme ses forêts, son réseau hydraulique et son sous-sol riche en minerais, en gaz et même en pétrole.

Le gouvernement continuera de miser sur l'exploitation de la richesse collective que sont les ressources naturelles du Québec. Toutefois, il tient à s'assurer que la population retirera sa juste part des bénéfices associés à l'exploitation de ces ressources.

LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1980, le gouvernement du Québec s'est activement engagé sur la voie du développement durable.

Cela signifie, entre autres, que l'exploitation des ressources naturelles doit se faire dans un souci d'équité intergénérationnelle. Les gestes d'aujourd'hui ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

En 2006, le gouvernement a pris un véritable virage vert, en rendant simultanément publiques sa stratégie énergétique, sa stratégie de lutte contre les changements climatiques et sa politique de financement du transport collectif.

PROTÉGER L'OR BLEU

D'autres préoccupations figurent à l'agenda du Québec, dont la diminution des réserves d'eau douce et les problèmes d'approvisionnement en eau. L'un des principaux défis du Québec est, sans contredit, la protection de cet or bleu.

Afin de sensibiliser les utilisateurs d'eau à la valeur de cette ressource, d'améliorer la gestion environnementale de l'eau et des écosystèmes et, subséquemment, de financer en partie leur protection, leur restauration et leur mise en valeur, le gouvernement a décidé d'instaurer une redevance sur l'eau à compter du 1^{er} janvier 2011.



À L'INSTAR DE LA PLUPART DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET MALGRÉ LES NOMBREUSES ACTIONS DÉJÀ MENÉES, LE QUÉBEC DOIT POURSUIVRE SES EFFORTS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX AUXQUELS IL EST TOUJOURS CONFRONTÉ, TELS QUE :

- LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES;
- LA GESTION RESPONSABLE ET DURABLE DE L'EAU;
- LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.

SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

En raison des pressions exercées par les activités humaines sur les différents milieux de vie, le gouvernement doit également assurer une plus grande protection de la biodiversité sous toutes ses formes.

- Le développement du réseau d'aires protégées est l'un des principaux moyens de sauvegarder cette biodiversité.
- Le gouvernement s'est donc engagé à ce que 12 % du territoire québécois soit constitué d'aires protégées d'ici 2015. Un peu plus du deux tiers de cet objectif est déjà atteint.